Concerne : le projet d’aménagement de la Friche Josaphat. volet “Sols”

Bruxelles, le 23 novembre 2019

Chère madame, cher Monsieur

voici l’avis de \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, sur le PAD Josaphat (concernant la pollution des sols)

**Madame, Monsieur,**

En tant que Bruxelloise, Schaerbeekoise/Everoise et riveraine de la friche Josaphat, je suis particulièrement sensible au Projet d’Aménagement directeur Josaphat que le Gouvernement de la Région bruxelloise projette d’implanter sur la friche Josaphat à Schaerbeek.

Je suis consciente des enjeux que doit affronter la région bruxelloise pour devenir une ville moderne qui devra répondre aux besoins sociaux, économiques, environnementaux et culturels du XXIème siècle.

Le PAD Josaphat est actuellement à l’enquête publique.

Le point fondamental qui m’interpelle et qui m’inquiète est la surdensification de ce site : 1600 logements, écoles, crèches, hôtels, bâtiment sportif et une zone d’industrie urbaine. Tout cela implanté dans une cuvette entourée de maisons et d’immeubles d’habitations ainsi que de voiries saturées, et avec très peu d’accès et de sorties.

J’aborderai ci-dessous le domaine qui m’inquiète le plus dans cet énorme programme urbain : celui de la qualité du SOL sur lequel ce projet ambitionne de se développer.

Le sol de la friche josaphat est en effet pollué comme j’ai pu le constater en lisant de rapport d’incidences environnementales (RIE) « PAD Josaphat » publié en avril 2019.

Voici deux extraits du RIE qui m’interpellent particulièrement.

Extrait du RIE (p. 161):

*« Scories » (S) : remblai contenant des quantités plus ou moins importantes de scories.*

*Les scories sont rencontrées dans 92 forages. L’épaisseur de cet horizon noir varie entre*

*0,05 et 0,7 m, avec une moyenne de 0,27 m (moyenne sur 92 mesures). Les scories*

*sont rencontrées aussi bien du côté ouest que du côté est des voies de chemin de fer.*

*Elles ont été rencontrées dans la grande majorité des forages réalisés dans la partie nord*

*du site (sur le territoire de la commune d’Evere) où aucune excavation n’avait été*

*réalisée dans le cadre des mesures de gestions du risque (voir section 4.3.6. Pollution*

*du sol ) ;*

Extrait du RIE (p. 177):

*La couche de scories présente de nombreux dépassements des normes de l’Ordonnance*

*sol pour des métaux lourds (cadmium, nickel, cuivre, zinc, plomb), le benzène, des HAP,*

*certains solvants chlorés (trichlorométhane, trichloroéthène, 1,2-dichloroéthane), les*

*huiles minérales et les PCB. Aucune valorisation des scories n’est possible en Région de*

*Bruxelles-Capitale (en ce compris sur le terrain d’origine) ni dans les régions limitrophes*

*a priori (valorisation en tant que ‘bouwstof’ en Région flamande à envisager) ;*

Comme l’indique donc le RIE, le sol est bel et bien pollué sur l’ensemble du site (présence de scories). Cette pollution du sol n’est selon moi pas suffisamment considérée dans la conception du projet de PAD:

* Quel est son impact sur une potentielle production maraîchère (potager collectifs, zone de maraîchage professionnelle)?
* Quel est son impact sur la capacité d’absorption de l’eau de pluie?
* Quel est son impact sur la stabilité des fondations des bâtiments?
* Quel est son impact sur la santé public des personnes qui fréquenterons ces parcs?

**Pourquoi la pollution du sol ne fait-elle pas l’objet d’un point d’attention dans le volet stratégique du PAD?**

**Nous exigeons un nouveau rapport d’incidences environnementales qui répondent à toutes ces questions.**